



MAIRIE DE JEUXEY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de JEUXEY, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20H30 au nombre prescrit par la loi, à la mairie de JEUXEY, sous la présidence de Monsieur Oreste TIMOTEO.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal du 06 mai 2022.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ajouter un point à l'ordre du jour.

- **EGLISE - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE FRESQUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à élaborer et signer une convention fixant une participation financière de 6.000,00€ de la part de l'association « Histoire et patrimoine » pour la restauration de la fresque de l'Eglise.

- **MEDIATHEQUE – DESHERBAGE DE COLLECTION 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à faire don des documents invendus figurant sur le pilon précédemment présenté à des institutions et associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale, ou de santé et à passer tous les actes à cet effet. Les documents restants seront détruits.
- **AUTORISE** le Maire à faire don des documents invendus présents au grenier de la Médiathèque à des institutions et associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale, ou de santé et à passer tous les actes à cet effet. Les documents restants seront détruits.
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération

- **CHASSE - Révision des prix de location des chasses communales**

Le 1er adjoint rappelle la délibération n°33/2021, fixant le loyer de la location de chasse pour la campagne 2021/2022 à 1453,00€.

Dans le nouveau cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale, l'indexation est calculée sur la base de la variation de l'indice national de fermage publié par arrêté ministériel du 16 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le loyer de location de la chasse à partir du 01/06/2022 pour la campagne 2022/2023 suivant application d'une variation de 1.09%, soit un loyer pour 2022/2023 de : 1469€ arrondi

- **COMPTABILITÉ – PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57**

CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023.

CONSIDERANT que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune de Jeuxey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Jeuxey
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **URBANISME – APPROBATION DU PLU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, dont 3 exemplaires ont été remis à la Préfecture.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la modification du PLU
- **APPROUVE** la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le document d'approbation du projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

• **RH – TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la Fonction Publique notamment son article L522-27 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire et fixe à partir de l'année 2022 les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

CATÉGORIE	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
A	Attaché territorial	Attaché territorial principal	100%
B	Rédacteur principal territorial de 2 ^e classe	Rédacteur principal territorial de 1 ^{ère} classe	100%

B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal territorial de 2 ^e classe	100%
C	Adjoint administratif/technique/d'animation/du patrimoine territorial de 2 ^e classe	Adjoint administratif/technique/d'animation/du patrimoine territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%
C	Adjoint administratif/technique/d'animation/du patrimoine territorial	Adjoint administratif/technique/d'animation/du patrimoine territorial principal de 2 ^e classe	100%

- **CONFIE** au Maire la responsabilité du caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

- **CANTINE – MODIFICATION DES TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2022**

Le Maire rapporte la délibération n°32/2021, délibération remplacée par la présente.

Dans le cadre du regroupement scolaire regroupant les écoles de Longchamp, Vaudéville, Dignonville, Villoncourt, et Jeuxy, qui comprend un seul et même site pour la restauration et la garderie périscolaire, il est nécessaire de déterminer les tarifs de la cantine et de la garderie au 1er Septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **DECIDE** de fixer le prix du ticket de cantine comme suit :

≤ 650.00€ de quotient familial	> 650.00€ de quotient familial
4,15€	5,00€

- **DECIDE** de fixer le prix du ticket de cantine réservé hors délai, comprenant une heure de garderie, à **6€**

- **DECIDE** de conserver les tarifs de l'heure de garderie conformément à la délibération n°28/2021.

- **SMIC - NOUVELLE REPARTITION SPL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12838 actions.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire à l'Assemblée Générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

ENEDIS

Survol dans les prochaines semaines d'un hélico à altitude pour surveillance, entretien de lignes hautes tension.

TRANSPORTS SCOLAIRE

La compétence des transports scolaires passe de la région à la Communauté d'Agglomération d'Epinal à compter du 01/09/2022. Inscription à partir du 4 juillet sur le site de la CAE.

JOBS D'ETE

4 Jeunes Jeuxéens attendus pour occuper un emploi saisonnier au sein de la Commune.

INAUGURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Inauguration du Groupe Scolaire prévue le samedi 2 juillet à 15 heures.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIS

Date du passage du jury prévu le mardi 19 juillet. La Commune recherche toujours des membres pour le jury.

Clôture du conseil : 00h00

Prochain conseil municipal : Vendredi 02 septembre : 20h30

À JEUXEY, le 29 Juin 2022

Le Maire

Oreste TIMOTEO

